



EXTRAIT

du procès-verbal du Conseil communal d'Ecublens/VD

Séance du : 28 mai 2026

Présidence : Mme Daniela Miéville

Objet : Préavis n° 2026/08 : Adoption du Plan d'affectation « En Crochy »

* * *

CONCLUSIONS - Amendées

LE CONSEIL COMMUNAL D'ECUBLENS/VD

- vu le préavis municipal n° 2026/08,
- ouï le rapport de la commission chargée de son étude,
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

DECIDE

1. d'adopter le plan d'affectation « En Crochy » et son règlement, tels qu'ils ont été soumis à l'enquête publique du 21 février au 22 mars 2026

Point amendé :

article 6.2. Stationnement

Lors des travaux de construction, d'agrandissement, de transformation ou d'un changement d'affectation d'un bâtiment, le besoin en places de stationnement pour voitures est évalué selon les normes en vigueur lors du permis de construire, puis en appliquant les facteurs de réduction suivant, avec un maximum admissible (plafond) toutes affectations confondues de 130 (au lieu de 118) places de stationnement voiture et 17 places de stationnement deux-roues motorisées :

- 60% de la norme VSS pour le logement
 - 35% de la norme VSS pour les activités (au lieu de : minimum de la fourchette de la norme VSS pour les activités)
2. d'adopter la modification du plan général d'affectation au sujet des parcelles n° 96, 98, 99, 100, 101 et 1191
 3. de donner tous pouvoirs à la Municipalité pour plaider, signer toute convention, transiger et compromettre devant toute instance dans le cadre de tout litige consécutif à l'adoption du plan de quartier « En Crochy ».

Ainsi délibéré en séance du 28 mai 2026

La Présidente

Daniela Miéville



La Secrétaire

Silvana Passaro